FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

Module n°1 : APC RH & Formation - Accompagnement VAE collective

Contexte

La démarche VAE vise à répondre à un besoin de reconnaissance personnelle, un besoin de qualification professionnelle pour entrer dans un emploi ou encore à reprendre des études. Elle est accessible à tout agent justifiant d'1 an d'activité en rapport avec le diplôme, titre ou certificat visé. Cette démarche La démarche collective de VAE permet aux agents de bénéficier d'une dynamique de groupe, dans le cadre d'un accompagnement renforcé (jusqu'à 81 heures au lieu de 24 heures). Il s'agit également pour l'établissement de répondre à ses besoins en emploi et favoriser la mobilité interne, ainsi que de fidéliser ses collaborateurs. L'ANFH propose un dispositif clés en main adapté à toutes les certifications éligibles à la VAE.

La durée du parcours comprend l'option POST JURY en cas de non validation, ou de validation partielle, ainsi que l'option CLEA numérique.

Objectifs

Cette action vise à aider le candidat à formaliser et à expliciter ses différents savoirs et compétences acquis à partir de l'expérience en lien avec les attendus de toute certification éligible à la VAE.

Renseignements complémentaires

L'accompagnement VAE collective alterne des temps collectifs et des temps individuels, dans le cadre d'un parcours personnalisé articulé autours de 4 modules:

- Module 1 Positionnement
- Module 2 accompagnement à la constitution du livret 1
- Module 3 rédaction du livret 2 + préparation au jury
- Module 4 Accompagnement post jury

Programme

MODULE 1 - POSITIONNEMENT - 4 h

- Temps collectif 2h: présenter la démarche VAE (dispositif réglementaire, étapes) et le référentiel de compétences et d'activités (définition, méthodo), et créer l'émergence du collectif,
- Intersession (2 semaines)

• Positionnement individuel – 2h pour valider les prérequis du candidat et sa motivation, recherche de la certification adéquate, positionnement des compétences numériques.

MODULE 2 - ACCOMPAGNEMENT A LA CONSTITUTION DU LIVRET 1 - 5h30 Rédiger son livret 1 et réunir les éléments de preuves nécessaires à la valorisation de son expérience.

- 1er temps Collectif pour s'approprier le livret 1 et le référentiel de la certification 3h30 *Présenter le dossier* + référentiel Rechercher les éléments de preuve *Présenter le CV parcours* S'approprier le livret 1 + référentiel de compétences *Amorcer le livret de recevabilité*. Présentation des outils en ligne
- Intersession (2 semaines) permettant de compléter le livret 1
- Accompagnement Individuel 2h pour: Mesurer l'écart attendu/réalisé au regard du référentiel diplôme
 Vérifier la complétude du dossier Finaliser la demande de recevabilité. Démarrer la parcours de formation numérique 100% e-learning

MODULE 3: REDACTION DU LIVRET 2 ET PREPARATION AU JURY - 47h30 (+17h)

- Temps Collectif 3,5 jours (31h30) en discontinu : *Identifier les expériences probantes* Définir un plan de rédaction *Atelier d'écriture* Finaliser le livret 2 *Préparer l'oral
- Temps Individuels 16h (8 x 2h): *Valider la bonne compréhension de la méthodologie* Relire les premières rédactions *Suivre l'avancée des travaux* Oral.

MODULE 4 OPTIONNEL: ACCOMPAGNEMENT POST JURY- 2 à 7H

Public

Tout agent éligible à la VAE, volontaire et soutenu par son employeur

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

CROIX ROUGE ou APC

Durée

81 heures